



## Municipalité

Case postale  
1401 Yverdon-les-Bains

Date : 8 novembre 2024

N/réf. : mah

## AVIS AUX ELECTRICES ET ELECTEURS DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Nous informons les électriciens et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 7 novembre 2024, le Conseil communal a accepté les préavis suivants :

- **PR24.24PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'150'000.- pour la restauration du Château, étape XXVIII « Tour des Gardes » ;
- **PR24.25PR** concernant une demande de crédits d'investissement de CHF 1'250'000.- pour l'entretien et la rénovation des bâtiments du patrimoine administratif, de CHF 1'254'000.- pour l'entretien et la rénovation des bâtiments des patrimoines financier et HLM et de CHF 2'050'000.- pour l'entretien et la rénovation des bâtiments du patrimoine scolaire pour les années 2024 et 2025 ;
- **PR24.26PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 380'000.- pour la sécurisation d'un glissement de terrain menaçant le territoire bâti et la population.

*Le référendum peut être demandé contre ces décisions dans les **dix jours** à dater de la publication du présent avis, en respectant les dispositions de l'article 163 al. 1 de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 163 al. 3 LEDP (art. 164 al. 1 LEDP).*

MUNICIPALITE  
D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 8 novembre au 18 novembre 2024